



Publié le : 06/07/2010
Transmis en préfecture le : 06/07/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Bureau de la Communauté

Réunion du BUREAU du 25/06/2010

Nombre de membres en exercice : 56
Date de la convocation à la réunion : 18 juin 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY

Présents : (40) M. AISSI, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BERNARD, M. BEZIRARD, M. BOCQUET, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUDRON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. ELEGEEST, M. FREMAUX, M. GADAUT, M. GERARD, M. GRIMONPREZ, M. HENNO, M. IFRI, M. JANSSENS, M. LEDOUX, M. LEGRAND, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. PACAUX, M. QUIQUET, M. RABARY, M. RENARD, M. SCHARLY, M. SEGARD, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERCAMER, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, Mme WILLOQUEAUX,

Excusés : (16) M. CAMBIEN, M. CODRON, Mme CULLEN, M. DAUBRESSE, M. DE SAINTIGNON, M. DELABY, M. DURAND Eric, M. DURAND Yves, M. HAESBROECK, M. LEBAS, M. LEPRETRE, M. LOOSVELT, M. PARGNEAUX, M. PASTOUR, M. RONDELAERE, M. TIR.

Délibération prise en application de l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération n° 08 C 0133 du Conseil de Communauté du 25 avril 2008 modifiée par les délibérations n°09 C 0009 du 13 février 2009 et 10 C 0021 du 5 février 2010.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENTREPRISES ET RECHERCHE - RECHERCHE ET INNOVATION

ROUBAIX - Filière Textile - Maisons de Mode - Mise à disposition de l'espace boutique multimarque du 27 rue de l'espérance à l'association "le petit bassin"

Publié le : 06/07/2010 et Transmis en préfecture le : 06/07/2010

Séance du 25/06/2010

*DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENTREPRISES ET RECHERCHE - RECHERCHE ET INNOVATION***ROUBAIX - Filière Textile - Maisons de Mode - Mise à disposition de l'espace boutique multimarque du 27 rue de l'espérance à l'association "le petit bassin"****Rapport de Mme la Présidente au Bureau de la Communauté : ADOPTE A L' UNANIMITE
Ont signé tous les membres présents**

Au titre de son programme de valorisation de la filière textile habillement, axe fort du développement économique métropolitain, la Communauté Urbaine a approuvé le programme d'aménagement du " Quartier des modes " à Roubaix par délibération n°03 C 0209 du 27 juin 2003.

L'opération a été confiée en mandat à la SEM Ville Renouvelée et la livraison des bâtiments a été réalisée au deuxième trimestre 2008.

Les modalités d'occupation des différents espaces au sein des bâtiments concernés ont été définies par délibération.

Ce programme dispose par ailleurs d'équipements venant compléter l'offre de services des boutiques ateliers : une " boutique multimarque " et un bar au sein du bâtiment sis au 27 rue de l'Espérance. Ces équipements sont gérés par des exploitants privés.

Ainsi, pour l'exploitation de la boutique multimarque, c'est la candidature de la SARL " Garage & Design ", pour l'enseigne " SHED " qui avait été retenue.

Cette société a résilié à effet du 1er février 2010, la convention d'occupation qui lui avait été consentie pour une durée de 5 ans et il a donc été procédé au lancement d'un nouvel appel à candidatures.

Trois candidatures ont été reçues. Toutefois, elles ont toutes été jugées soit incomplètes, soit insuffisantes qualitativement.

Dès lors une procédure de négociation de gré à gré a été menée par les services de Lille Métropole. L'association "le petit bassin" déjà présente sur une petite surface, a présenté une nouvelle candidature répondant aux éléments fixés lors de la consultation dans le cadre de son projet de réalisation d'un mini centre artistique regroupant plusieurs espaces : le petit bassin (boutique de créateurs), une galerie textile, une librairie d'artistes, des ateliers en lien avec la mode et le textile.

Au terme de cette procédure auprès de Lille Métropole, la candidature et les éléments ont été examinés par le comité de sélection composé des services de Lille Métropole, des représentants de la ville de Roubaix, assistés de l'équipe de l'association "Maisons de Mode".

Compte tenu de la qualité de ce projet et du montant de la redevance présentée, il est proposé de retenir la candidature de l'association "le petit bassin" au titre de l'occupation de l'espace boutique multimarque de Roubaix pour l'enseigne Le Grand Bassin, en contrepartie d'une

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué



Henri SEGARD



redevance représentant 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur le site avec, le cas échéant, un minimum de 500 euros HT par mois, pour une durée de 5 ans.

Par conséquent, il vous est proposé, la commission " Economie " consultée, d'autoriser l'occupation de l'association "le petit bassin" dans les conditions définies ci-dessus.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué



Henri SEGARD